

ATTESTATION SAISON 2022-2023

ALLOCATION SPORTIVE OU CULTURELLE

Enfants et adolescents de 4 à 18 ans inscrits sur une activité du territoire au quotient familial de 1A à 4

Dépôt des dossiers du 5 septembre au 21 octobre 2022

A retourner par courrier : CCAS 6 rue Piver.

Ou à déposer à l'espace Marianne aux horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h // jeudi de 13h30 à 17h. Tout dossier non complet se sera pas instruit.

A REMPLIR PAR L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION :

ADRESSE : TELEPHONE :

Je soussigné(e), Président(e),

Atteste que l'enfant (nom, prénom)
né(e) le

Nom prénom des parents :

Adresse : Téléphone :

est inscrit pour la saison 2022/2023 pour la pratique sportive ou culturelle suivante :

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE	
MONTANT DU TICKET CAF LOISIRS	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CE	
MONTANT DE LA COTISATION ACQUITTE	

Aide : suivant le barème ci-dessous :

- Quotient familial 1A : 60 % du montant de la cotisation,
 - Quotient familial 1B : 50 % du montant de la cotisation,
 - Quotient familial 2 : 40 % du montant de la cotisation,
 - Quotient familial 3 : 30 % du montant de la cotisation,
 - Quotient familial 4 : 20 % du montant de la cotisation.
- Une seule allocation par enfant, plafond du montant de l'aide : 100€

DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

Carte de quotient familial 2022/2023 Courrier d'attribution du ticket loisirs CAF Notification CAF récente RIB

Tout dossier non complet ne sera pas instruit

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date et signature du Président

Date et signature du demandeur

Cachet de l'association

MODALITÉ DE CALCUL

Revenus mensuels + prestations familiales

Nombre de personnes au foyer

QF	TRANCHES EN EUROS
QF 1A	inférieurs à 230 €
QF 1B	de 230,01 € à 288 €
QF 2	de 288,01 € à 360 €
QF 3	de 360,01 € à 450 €
QF 4	de 450,01 € à 563 €